Si la Commission décide de réexaminer les mesures en question, les exportateurs, les importateurs, les représentants du pays d'exportation et les producteurs de la Communauté auront la possibilité de développer, de réfuter ou de commenter les thèses exposées dans la demande de réexamen.

3. **Délai**

Les producteurs de la Communauté peuvent présenter par écrit une demande de réexamen au titre du règlement précité et la faire parvenir à la Commission européenne, direction générale du commerce (division B-1), B-1049 Bruxelles [1] à partir de la date de publication du présent avis et au plus tard trois mois avant celle figurant dans le tableau reproduit ci-dessous.

4. Le présent avis est publié conformément aux dispositions de l'article 11, paragraphe 2, du règlement (CE) nº 384/96 du 22 décembre 1995.

Produit	Pays d'origine ou d'exportation	Mesures	Référence	Date d'expiration
Sacs et sachets de polyéthylène/polypropylène	Inde Indonésie Thaïlande	Droit	Règlement (CE) nº 1950/97 (JO L 276 du 9.10.1997) modifié en dernier lieu par le règlement (CE) nº 2744/2000 (JO L 316 du 15.12.2000)	10.10.2002

[1] Télex COMEU B 21877; télécopieur (32-2) 295 65 05.

Non-opposition à une concentration notifiée

(Affaire COMP/M.1929 — Magneti Marelli/Seima)

(2002/C 10/04)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Le 29 mai 2000, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché commun. Cette décision est basée sur l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement (CEE) nº 4064/89 du Conseil. Le texte intégral de la décision est disponible seulement en italien et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il peut contenir. Il sera disponible:

— en support papier *via* les bureaux de vente de l'Office des publications officielles des Communautés européennes (voir page 4 de couverture),

— en support électronique dans la version «CIT» de la base de données CELEX sous le numéro de document 300M1929. CELEX est le système de documentation automatisée du droit communautaire.

Pour plus d'informations concernant les abonnements, prière de s'adresser à:

EUR-OP
Information, marketing et relations publiques
2, rue Mercier
L-2985 Luxembourg
[téléphone (352) 29 29-42718; télécopieur (352) 29 29-42709].